

Activités du programme

Principes écologiques à l'usage du développement économique

Avec la parution imminente de l'ouvrage «Ecological principles for Economic Development», un pas décisif a été accompli qui pourrait entraîner une acceptation plus généralisée de la nécessité d'une association entre la conservation et le développement. L'ouvrage, entrepris en commun par l'UICN et la Conservation Foundation, tente de combler le fossé qui sépare ceux que préoccupe l'amélioration de leur bien-être économique par le développement des ressources naturelles et ceux qui ont le souci de maintenir un environnement diversifié, un environnement dans lequel l'homme puisse trouver la plus grande variété possible de satisfactions matérielles et psychologiques. Le livre souligne la nécessité d'accepter l'écologie appliquée avec toute sa gamme de connaissances éprouvées en tant que base des activités destinées soit à protéger, soit à développer les ressources naturelles d'une région. L'accent est mis sur les principes écologiques qui peuvent être utiles au développement des bassins fluviaux, des forêts tropicales, des zones de pâturages, de l'irrigation dans les terres arides et du tourisme. Il traite aussi des problèmes particuliers du développement agricole dans les tropiques et du développement des îles et des régions côtières.

Bien que l'ouvrage soit signé par trois auteurs (R.F. Dasmann, John P. Milton et Peter Freeman), il est en fait l'œuvre de nombreuses personnes qui ont été étroitement associées au développement économique. Au stade de projet, il avait été révisé de façon critique par des représentants de toutes les grandes agences internationales de développement. Le stade d'élaboration de ce projet est traité dans le bulletin de l'UICN 2 (17), p. 141.

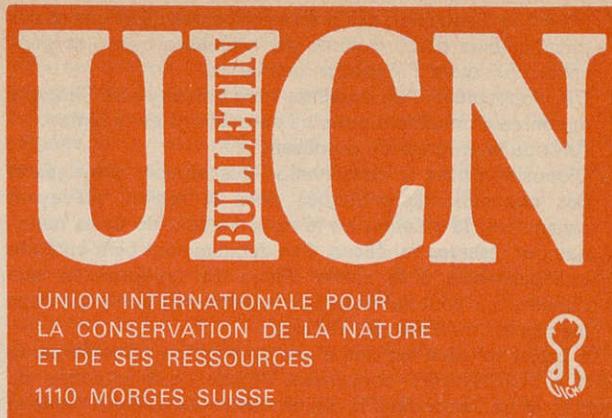
La production de ce livre et la mise en œuvre de plusieurs projets de l'UICN qui en sont issus ont été aidées par une subvention de l'Agence suédoise internationale pour le développement (SIDA). L'UICN a déjà entrepris un certain nombre d'activités en vue de poursuivre l'élaboration des principes et directives écologiques et de faciliter leur application au développement économique. Parmi celles-ci figurent la préparation d'importantes publications sur les directives écologiques à l'usage du développement des îles et des régions côtières tropicales, des conférences sur le développement des régions tropicales humides d'Amérique, de la région alpine et des régions semi-arides de l'Asie du Sud-Est. En outre, un projet entrepris de concert avec l'Université de Newcastle-upon-Tyne en Grande-Bretagne étudiera la place de l'écologie dans un groupe de planification du développement et aidera à faciliter la participation des écologistes aux activités de planification du développement.

Il s'agit ici d'activités particulières réalisées à l'aide de fonds fournis par la SIDA, mais de nombreuses autres activités de l'UICN ont trait à l'incorporation des principes écologiques dans la planification des programmes de conservation et de développement. L'Assemblée générale de l'UICN réunie à Banff a exprimé le vœu que ce sujet fasse l'objet d'une haute priorité pendant les années 1973-75.

Certains des projets brièvement mentionnés dans les paragraphes précédents et plusieurs autres qui se formulent en ce moment à la suite de la publication de l'ouvrage, sont résumés dans les paragraphes suivants.

Directives pour le développement des îles

Les îles étant des régions fragiles du point de vue écologique et extrêmement vulnérables aux impacts du développement et de la croissance démographique, il est essentiel que les plans de développement se conforment à des directives particulières. Il est indispensable d'aider les populations insulaires dans leurs efforts pour améliorer leur qualité de vie, mais il convient de reconnaître immédiatement que leurs perspectives d'avenir dépendent de ressources limitées, ainsi que de caractéristiques météorologiques fragiles que les insulaires considèrent comme importantes pour leur «qualité de vie». Il est par conséquent de



NOUVELLE SÉRIE Vol. 4, N° 1

JANVIER 1973

Publié avec l'aide financière de l'UNESCO; paraît mensuellement

toute première importance de sauvegarder ces ressources. Dans ce but, l'UICN/WWF préparent une brochure de quelque 10 000 mots sur les directives écologiques à l'usage du développement des îles.

On estime que cette publication apportera aux responsables de la planification et à d'autres le matériel et les méthodes nécessaires à une utilisation plus large des principes écologiques dans la formulation et l'exécution de projets de développement économique.

MM. Edward L. Towle et John McEachern, Island Resources Foundation Inc., sont les principaux auteurs de cette brochure. Il est prévu qu'elle sera achevée au début de mars 1973.

Directives pour le développement des régions humides tropicales d'Amérique

Ce projet concerne la formulation de principes et de directives écologiques pour la planification du développement des régions de forêt tropicale en Amérique. Il comportera notamment une réunion internationale destinée à attirer l'attention sur cette question et apportera aux planificateurs des données sous une forme qu'ils puissent utiliser. Un des résultats de la réunion sera de formuler des projets ayant pour objectif le maintien de la productivité constante et de la qualité de l'environnement dans les régions tropicales humides d'Amérique latine.

La réunion devrait avoir lieu à la fin de l'année 1973 à Caracas (Venezuela). Des fonctionnaires d'organisations gouvernementales s'occupant d'agriculture, d'élevage et de planification dans les pays d'Amérique latine, ainsi que des écologistes et planificateurs venant d'universités et d'autres institutions seraient également invités.

Utilisation des terres et conservation des ressources naturelles dans la zone sahélienne

La zone sahélienne, une bande de steppes arides s'étendant à travers l'Afrique le long de la limite sud du Sahara, est une région en pleine transition. Cette zone embrasse des parties de la Mauritanie, du Mali, du Niger, du Tchad et du Soudan. La croissance démographique qui s'accompagne de besoins croissants en nourriture et en bois de chauffage, l'emploi généralisé des armes à feu, des mesures sociales telles que les tentatives de sédentarisation des tribus nomades par les gouvernements ont tous contribué à une «surconsommation» des rares ressources naturelles et ont détruit les formes traditionnelles d'utilisation des terres de cette zone fragile, entraînant une progression désastreuse du désert.

Cette situation, grave à la fois pour l'homme et la faune de ces régions, a conduit l'UICN/WWF à élaborer un projet destiné à effectuer l'évaluation des aspects écologiques, économiques et sociologiques de l'utilisation des terres et de la conservation des ressources naturelles de la zone sahélienne. Le projet comportera les points suivants:

1. Elaboration de plans de développement pour une utilisation rationnelle des ressources de la région, sur la base de principes écologiques solides et comprenant les éléments essentiels de la conservation.

2. Mise à la disposition des responsables des décisions et des planificateurs d'informations sur lesquelles baser les nouvelles politiques d'utilisation des terres.
3. Développement d'un équilibre harmonieux entre l'homme et son environnement pour les populations de la région.
4. Arrêt de la progression du désert.
5. Disposition pour la conservation des espèces sauvages et des communautés biotiques dans la région, prévoyant notamment la création ou le renforcement de parcs nationaux et réserves sahéliens. Ces derniers sont bien entendu indispensables à la survie d'animaux uniques tels que l'addax, qui peut subsister sur la seule eau contenue dans les plantes qu'il mange, et l'oryx.

Le projet sahélien est issu d'une proposition adressée par la FAO à l'UICN/WWF concernant l'étude de la situation de l'addax et de l'oryx dans la région saharo-sahélienne. Dans sa forme actuelle, ce projet se rattache au programme de stabilisation des terres marginales et sera réalisé en étroite collaboration avec cette organisation.

L'avenir des Alpes

Ce projet, dont l'UICN/WWF développent actuellement les détails, couvre l'organisation d'un symposium international qui passera en revue les répercussions des activités humaines, en particulier durant les dernières 50 années, sur la flore, la faune, la végétation et les milieux de la région alpine et formulera des plans d'action pour y apporter les remèdes nécessaires.

En plus d'une synthèse des données sur les conséquences des activités humaines passées sur les écosystèmes alpins, le symposium devrait fournir des programmes de conservation et d'aménagement pour une action future dans ce domaine.

Le symposium aura lieu à Trente (Italie) parallèlement au Festival international du film alpin, au printemps 1974. Il sera patronné par l'UICN/WWF, la Commission internationale pour la protection des régions alpines (CIPRA), l'Union internationale des associations d'alpinisme (UIAA), le Club alpin italien (CAI) et le Festival de Trente, en collaboration avec un certain nombre d'autres organisations. La première réunion du comité d'organisation aura lieu en janvier 1973 afin de fixer le titre, les dates et le thème de ce symposium.

La valeur des ressources fauniques en Afrique

Il ne semble guère nécessaire de discuter de ce sujet, mais les points de vue de la conservation en général ne sont pas largement partagés par les responsables des décisions, notamment quand il s'agit de politiques d'utilisation des terres. En Afrique et dans d'autres pays où de vastes transformations sont prévues dans l'utilisation des terres, la croissance et les pressions sociales continuent d'intensifier le conflit entre le maintien de la faune sauvage et l'utilisation des terres par le bétail domestique et d'autres formes d'agriculture. Les quelques efforts tentés par les gouvernements demeurent insuffisants pour qu'on puisse prévoir un équilibre harmonieux dans un proche avenir. Il est urgent d'obtenir des données sous une forme qui soit utilisable par les planificateurs et qui puissent convaincre les gouvernements.

Ce projet qui est élaboré par le groupe de planification et de recherches est destiné à susciter une prise de conscience plus large de la valeur des ressources fauniques chez les responsables des décisions en Afrique.

Evaluation de l'élevage extensif du gibier

Pour un grand nombre de raisons, l'utilisation de certains animaux gibier pour la production commerciale de viande, de peaux et d'autres denrées semble offrir d'excellentes possibilités dans certains pays et donne des résultats supérieurs tant sur le plan économique qu'écologique à la production de bétail domestique dans les mêmes régions. Toutefois, cette forme d'utilisation des terres n'a jamais été évaluée avec précision et il existe peu de données d'après lesquelles prendre des décisions pour encourager ou décourager ce type d'activité, en général ou dans des régions particulières.

L'UICN/WWF ont décidé d'appuyer un projet d'évaluation couvrant une étude sur l'économie, l'écologie et la situation sur

le plan de conservation de l'élevage extensif du gibier dans le sud de l'Afrique. Cela constituerait une phase d'une analyse des programmes d'élevage du gibier dans divers pays, analyse qui ultimement guiderait les prises de décision relatives à cette forme d'utilisation des terres dans les pays en voie de développement.

Un enquêteur connaissant bien les conditions africaines travaillera à ce projet en collaboration avec un associé local. Après la phase d'étude sur le terrain, les résultats seront examinés par un séminaire international.

Etat de la côte méditerranéenne sur le plan de la conservation

Ce projet fournira des renseignements sur l'état de la côte méditerranéenne du point de vue de la conservation de la nature et surveillera l'évolution de la situation. Il permettra aussi de délimiter des sites pour des projets de conservation de divers genres, notamment des zones à affecter à un développement optimum selon des principes écologiques sûrs et des régions à protéger au titre de parcs nationaux, réserves scientifiques, etc., de déterminer des sites où conduire des études de cas types sur le développement en fonction de principes écologiques et de donner des bases permettant de définir les priorités et de guider les actions de conservation sur toute la côte.

Dans son ensemble, la région côtière subit des pressions considérables dues à l'expansion des activités humaines et à ses conséquences et se dégrade rapidement par endroits. Les dégâts physiques et esthétiques et la dégradation des communautés biotiques sont des problèmes communs à de nombreux secteurs de la côte.

Ce projet est issu de suggestions faites par la Fédération internationale des architectes paysagistes et sera réalisé conjointement avec l'IFLA.

En un premier temps, le projet consistera à rassembler et à analyser les informations. Une bonne part de cette information existe dans les divers pays et ce travail doit être réalisé en coopération avec les groupements locaux appropriés. Des groupes de travail se constituent actuellement pour des études pilotes en France, Italie et Yougoslavie. Dès que des progrès suffisants auront été accomplis dans les pays pilotes, il sera envisagé d'étendre cette étude à d'autres régions. Le travail sera entrepris par le Secrétariat de l'UICN et collaboration avec l'IFLA et les divers groupes de travail nationaux. Le projet supposera aussi la collaboration et l'aide de l'UNESCO, de l'OCDE et du Conseil de l'Europe.

Directives pour l'établissement de parcs nationaux marins

L'UICN prépare actuellement un manuel de directives pour l'établissement de parcs nationaux et de réserves maritimes.

La préparation de ces directives a été décidée lors d'une réunion mixte de la Commission de l'écologie et de la CIPN à Banff en septembre dernier. Un groupe de travail *ad hoc*, nommé à cette occasion, avait préparé un avant-projet préliminaire qui a été envoyé pour commentaires aux membres des deux commissions.

Un nouvel avant-projet, achevé depuis peu, sera analysé par un groupe de travail spécial composé d'écologistes marins. Le texte final devrait être prêt dans quelques mois.

Etude écologique du cratère de l'Empakaai en Tanzanie

Une étude écologique du cratère de l'Empakaai dans le district de conservation de la nature du Ngorongoro en Tanzanie a été entreprise avec l'aide d'une subvention de US\$ 2 000 donnée par l'Association nationale des Etats-Unis du Fonds mondial pour la nature.

Le Conseil des parcs nationaux de Tanzanie prévoit de faire de cette région un refuge de faune et de l'ouvrir au tourisme. L'étude écologique est indispensable pour fournir les données essentielles qui permettront de prendre les décisions appropriées relatives aux limites du parc, à sa gestion, aux mesures

de protection, à l'utilisation et aux équipements touristiques. Cette région possède un paysage particulièrement beau et n'a pas encore été ouverte au tourisme.

L'étude est entreprise par M. G. W. Frame, étudiant gradué du Cooperative Wildlife Unit, à l'Université d'Etat de l'Utah (E.-U.). M. Frame a déjà travaillé dans cette région qu'il connaît bien.

Notes sur la conservation

Une convention limitant la décharge en mer ouverte à la signature

Une convention sur la prévention de la pollution des mers par la décharge des déchets et d'autres matériaux, élaborée à la conférence intergouvernementale qui s'est tenue à Londres du 30 octobre au 13 novembre 1972, a été ouverte à la signature le 29 décembre à Londres, Mexico, Moscou et Washington. Elle demeurera ouverte à la signature jusqu'au 31 décembre 1973.

A son entrée en vigueur — probablement en 1974 — la Convention exigera également des Parties contractantes qu'elles interdisent la décharge de sept groupes de matières et qu'elles réglementent par des permis la décharge de nombreux autres produits qui tous sont énumérés dans des annexes à cette convention.

Une agence des Nations Unies pour l'environnement à Nairobi

L'Assemblée générale des Nations Unies a décidé d'installer le Secrétariat de la nouvelle Agence des Nations Unies pour l'environnement à Nairobi (Kenya) et a fixé le montant de son budget pour la première année (1973) à \$ 2 000 000. Un cinquième de cette somme est affecté d'office à la première réunion du Conseil directeur de 58 membres à Genève en juin 1973.

M. Maurice Strong a été élu par acclamation au poste de Directeur exécutif de la nouvelle organisation. Il est entré en fonctions le 1^{er} janvier 1973.

Il est prévu que la nouvelle organisation installera son quartier général à Nairobi dans la seconde moitié de l'année et emploiera un peu moins de 100 personnes.

Le Lamai Wedge dans le Serengeti

Le rapport suivant a été préparé par M. John S. Oven en réponse à une requête de l'UICN.

En mars 1972, la presse annonçait que les autorités régionales de Tanzanie avaient autorisé les personnes vivant à la frontière ouest du Lamai Wedge à occuper une zone de quelque 75 miles carrés dans le parc national de Serengeti. Cette nouvelle avait causé de graves inquiétudes à ceux qui considèrent le parc Serengeti comme un des plus remarquables parcs du monde, mais aussi à ceux qui admirent et respectent le gouvernement tanzanien pour la détermination évidente qu'il a montrée tout au long des années pour assurer l'avenir du Serengeti de toutes les façons possibles.

Il est rapidement devenu évident que la presse avait grandement surestimé les conséquences de ce qui avait été une action purement locale résultant de la nécessité de désamorcer une crise politique difficile dans une petite région située près du parc. En fait, cette concession avait été presque immédiatement limitée entièrement au pâturage du bétail et excluait très spécifiquement le droit de cultiver la terre, de construire des habitations, de couper du bois ou d'interférer d'une façon quelconque avec la faune du parc.

A la suite d'une visite effectuée dans la région en octobre, j'ai pu me convaincre de ce que le caractère limité de la concession a été appliqué par le gouvernement et respecté par les personnes concernées. J'ai pu effectuer une inspection aérienne systématique de toute la région et les seuls signes d'utilisation humaine étaient deux petits troupeaux de bétail à moins

de 200 mètres des limites du parc. Il n'y avait ni maisons, ni cultures, ni enclos de bétail dans la région. Cinq enclos de bétail qui avaient été établis en contravention des dispositions prévues par la concession avaient été brûlés par la police dès que leur présence avait été signalée aux autorités du parc. Une enquête personnelle auprès des gardes du parc concernant la limite du parc a non seulement confirmé ces faits, mais a révélé que même l'utilisation très limitée de la concession de pâturage était en déclin et continuerait visiblement de décliner encore dans l'avenir.

En ce qui concerne la politique générale de gestion, il est opportun de signaler que, lorsque j'étais directeur des parcs nationaux, le Conseil d'administration, agissant sur mes conseils, avait à plusieurs reprises autorisé des personnes à faire paître leur bétail dans le Serengeti et d'autres parcs nationaux à des périodes où les besoins en terrains de pâturage étaient aigus.

Il reste évidemment le problème constant de l'accroissement de la population à la frontière nord-ouest du parc national de Serengeti. La façon dont le gouvernement et les autorités du parc ont tous deux su aborder ce problème, qui localement était extrêmement délicat, ne peut qu'augurer au mieux de l'avenir.

Quatre nouvelles régions protégées au Venezuela

Les efforts faits par le Venezuela en matière de conservation portent leurs fruits. Pour marquer le centenaire du parc national de Yellowstone et les cérémonies qui l'ont accompagné, un parc national, un monument naturel et deux refuges de faune ont été créés récemment.

Le parc national «Archipelago Los Roques», situé à 120 km. au nord de la partie centrale de la côte vénézuélienne, comprend un certain nombre d'îles et de récifs coralliens des Caraïbes couvrant une superficie de 225 000 ha. Ce sont les premiers biotopes marins à être protégés au Venezuela. C'est une région où viennent se reproduire diverses espèces de langoustes et qui est particulièrement importante en raison de ses populations d'oiseaux.

«La Montagne de Santa Ana», le monument naturel, est une montagne isolée située dans la péninsule sèche de Paraguana au nord-est du Venezuela. Elle renferme une avifaune particulièrement intéressante, notamment des flamants et des spatules roses.

Enfin le refuge de faune contient l'île aux Oiseaux à environ 665 km. au nord de la Guaira. Cette île est intéressante en raison de ses populations d'oiseaux de mer et des sites de ponte de tortues vertes.

Plus de 500 000 h. de petites zones humides protégées aux Etats-Unis.

Depuis 1959, le Service US des pêches et de la faune a acheté 503 083 h. de petites zones humides dans des régions des Etats de Montana, Nebraska, Minnesota, Nord Dakota, Sud Dakota, au centre des Etats-Unis, où viennent se reproduire les oiseaux migrateurs.

Créées par les glaciers de l'Ere glaciaire, ces petites dépressions humides «produisent» des quantités considérables de canards, oies et autres oiseaux migrateurs. Comme ces dépressions humides étaient drainées à des fins agricoles, il s'est avéré nécessaire de les acheter pour les sauver. En 1959, le Congrès a autorisé un programme accueilli avec grande satisfaction par les conservateurs de la nature et les partisans de l'environnement dans tout l'hémisphère occidental en vue d'acquiescer ces sites humides dans les cinq états cités. L'objectif envisagé est d'acquiescer un total de 647 773 h.

Erratum

Dans le compte rendu sur la Deuxième conférence mondiale sur les parcs nationaux figurant dans le bulletin de novembre 1972, p. 51, la date de la session d'ouverture, indiquée comme étant le 23 septembre, était en réalité le 22 septembre. Nous regrettons cette erreur.

Refuge pour le loup créé aux Etats-Unis

Certains services du Gouvernement des Etats-Unis ont pris des mesures qui contribueront à protéger le loup gris de l'Est (*Canis lupus lycaon*) actuellement menacé aux Etats-Unis.

Les nouvelles mesures intéressent l'Etat de Minnesota, le seul endroit des Etats-Unis (en dehors de l'Alaska), où existe encore une population viable de loups.

Ces dispositions prévoient: 1) la création d'un refuge strict de 2 350 milles carrés pour le loup, dans la Forêt nationale «Superior National Forest» au nord du Minnesota, 2) la reconnaissance du loup en tant qu'animal désirable, 3) des programmes de gestion orientés sur la valeur récréative du loup et 4) la réduction du conflit entre loups, éleveurs de bétail et chasseurs de cervidés.

Cerovsky rentre en Tchécoslovaquie

Jan Cerovsky, un éminent spécialiste tchécoslovaque de l'éducation, auteur et scientifique connu dans le domaine de la conservation, qui a servi l'Union depuis le début de 1969, est retourné en Tchécoslovaquie. Son successeur au poste de secrétaire exécutif de la Commission de l'éducation n'a pas encore été désigné.

Avant de venir à Morges, M. Cerovsky était chef de recherches à l'Institut national tchécoslovaque pour la protection des monuments et la conservation de la nature et éditeur de la revue de conservation de la nature «Ochrana Přírody». Parallèlement, il enseignait à l'Université Charles IV de Prague et à l'Université d'agriculture de Brno.

Une personnalité de l'UICN/WWF mise à l'honneur

Peter Scott (Grande Bretagne), président de la Commission du service de sauvegarde de l'UICN et vice-président du Fonds mondial pour la nature (WWF) a été nommé chevalier le 1^{er} janvier dernier lors de la remise annuelle de décorations et de promotions du Jour de l'An par la Reine, en reconnaissance des services qu'il a rendus à la conservation de la nature et de l'environnement.

Sir Peter, auteur, peintre, naturaliste et sportif de renommée mondiale participe activement aux travaux de l'UICN depuis de nombreuses années.

Le WWF nomme son directeur général délégué

Francis M. S. Peel, citoyen des Etats-Unis et juriste international réputé, a été attaché au WWF en qualité de directeur général délégué.

Abonnement au Bulletin

Le Bulletin de l'UICN est envoyé gratuitement aux membres. Les «Associés» et les personnes intéressées à la conservation de la nature peuvent s'y abonner pour la somme de US\$ 10.00 pour les 12 numéros annuels. Les chèques doivent être adressés à Morges ou à l'une des banques mentionnées ci-dessous:

- The Riggs National Bank of Washington D.C., Dupont Circle Office, 1913 Massachusetts Avenue N.W., Washington, D.C., 20036 USA, Acct No. 0407077297.
- Barclay's Bank Ltd, Lowndes Square Branch, 8 West Halkin Street, London S.W. 1, G.-B., Acct. No. 3049 2248.
- Compte de l'UICN auprès de la Société de Banque Suisse, 1110 Morges, Suisse.
- Compte de l'UICN, auprès de l'Union de Banques Suisses, 1800 Vevey, Suisse.
- Compte Chèques Postaux de l'UICN 10-22 605, Lausanne, Suisse.
- Crédit Commercial de France S.A., 103, av. des Champs-Élysées, Paris VIII^e, France, Compte N° 020 285.5870.

M. Peel, qui est âgé de 45 ans, est diplômé en droit des Universités de Cornell et de Columbia. De 1957 à 1968, il a travaillé au Bureau international du travail des Nations Unies, à Genève. Après un bref passage à l'IOS, il est entré à l'Organisation Reconstruction Travail (ORT) à Genève et est devenu directeur de l'ORT britannique à Londres en 1971. Le nouveau directeur général délégué a son poste au siège du WWF à Morges, Suisse.

Un projet à imiter

Une nouvelle association, Verein zur Sicherstellung überörtlicher Erholungsgebiete in den Landkreisen um München E.V. (Association pour la sauvegarde de zones de récréation supra-communales dans les districts ruraux des environs de Munich), constitue un exemple remarquable de coopération entre une ville métropolitaine, des districts et des communes rurales. Elle a été fondée en 1965, à la suite de plusieurs années de délibérations. Parmi les fondateurs figurent la ville de Munich et les districts ruraux de Dachau, Freising, Fürstenfeldbruck, Munich Starnberg et Wolfratshausen. L'association compte maintenant 20 membres. Chaque membre effectue un versement annuel per capita de 0.50 DM au nom de ses habitants, ce qui a suffi à porter les revenus de l'association à près de 1.000.000 DM en 1970.

Le but premier de l'association est de sauvegarder des espaces libres dans la région — elle possède déjà plus de 100 h. — mais elle s'occupe aussi de les développer en consultation avec les autorités chargées de l'aménagement et de la conservation. Après l'achèvement des travaux de développement nécessaires, l'entretien de la zone échoit au district dans lequel elle se trouve.

Analyses bibliographiques

A moins d'indication contraire, toutes les analyses sont faites par le professeur Tom Harrison

Dye, Lee (1971): Blowout at Platform A. New York: Doubleday 230 pp., \$ (US) 5.95.

Clare, Patricia (1971): The Struggle for the Great Barrier Reef London and Sydney: Collins. 224 pp., £ 2.50.

Un reporter du *Los Angeles Times* décrit, pas entièrement sans parti pris, la mission importante — Great Blowout Santa Barbara, Californie, 28 janvier 1969 — qu'il a effectuée quatre jours après la nomination contestée de Walter Hickel comme secrétaire de l'Intérieur. Le *Torrey Canyon* d'Amérique du Nord a sensibilisé l'opinion publique à la pollution à un degré encore jamais atteint jusqu'ici.

L'ouvrage dépasse le niveau du reportage, en ce qu'il est bien documenté et met en évidence l'énorme puissance des intérêts pétroliers et d'autres domaines financiers aux Etats-Unis et la complexité des problèmes intervenant dans le contrôle de ces intérêts. De plus, ainsi qu'on le constate ici, il y a souvent dans les tribunaux de second rang un parti pris certain en faveur de ces intérêts. Il est également intéressant de suivre à travers ces pages l'évolution de Wally Hickel lui-même. Il a commencé par sembler tout en faveur des intérêts pétroliers et ceux du monde des affaires pour aboutir assez loin vers la gauche dans l'aile de la conservation et être finalement renvoyé à brève échéance, le 25 novembre 1970, par le président Nixon (p. 117). Malgré d'innombrables difficultés et doutes, l'épisode du détroit de Santa Barbara a eu de très fortes répercussions en Amérique du Nord. S'il n'a pas sérieusement atteint dans leurs retranchements certaines des forces en jeu, il les a freinées de justesse. Mais plus encore, il a donné un stimulus considérable au parti de la conservation de la nature et a montré que l'autosatisfaction qui régnait jusque-là n'était plus admissible.

Le second ouvrage sur la pollution des mers et les problèmes qui s'y rattachent est d'une journaliste australienne qui a étudié à fond les problèmes du trésor maritime le plus important de son pays. M^{lle} Clare, une blonde platine — L. Dye, lui, est un élégant brun — est très influencée par les scientifiques qu'elle a rencontrés et dont certains sont bien connus des milieux de la conservation, tel Robert Bustard, le «roi» de la tortue en Australie.

M^{lle} Clare a quelques idées assez naïves (par exemple que le crocodile est un genre de dinosaure, p. 130). Elle a aussi tendance, comme il arrive souvent dans ce genre d'écrits, à mettre presque tout l'accent sur les côtés négatifs avec une certaine exagération. C'est un livre agréable, intéressant et en même temps un résumé utile de la situation générale de la Grande Barrière d'Australie — 207 200 km² s'étendant entre le 10^e et le 24^e degré de latitude sud. Le chapitre sur l'«Abominable étoile de mer» (pp. 16-42) est particulièrement intéressant.

Odell, Rice (1972): The Saving of San Francisco Bay. Washington D.C.: The Conservation Foundation. 115 p., \$ (US) 3.00.

L'auteur décrit l'action entreprise par un groupe de citoyens de la région pour sauvegarder la Baie de San Francisco contre des projets de remblayage et de développement désastreux du point de vue de l'environnement. Les intérêts du public ont été nettement définis par la San Francisco Bay Conservation and Development Commission et ont été soutenus par les tribunaux. Cette expérience sert d'exemple et de précédent à ceux qui cherchent à protéger d'autres estuaires ou régions naturelles. C'est une étape encourageante dans la lente mais sûre progression vers une pleine prise en considération des intérêts du public dans l'utilisation du domaine foncier privé.

A. Hoffmann